Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260304-20260314-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 18
- Pouvoir : 1

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, M. MADIOT Régis, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

POUVOIR : Mme LOYER Roselyne a donné pouvoir à Isabelle GUILLET.

ABSENT : M. JACOB Romain.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GARÇON Bénédicte

2026.03.14 : Finances : Entretien des chemins de randonnées : demande de subvention

Les sentiers de randonnées existants sur la Commune de PLUHERLIN font partie du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Dans ce cadre, des travaux d'entretien sont réalisés tous les ans soit manuellement, soit mécaniquement. Cet entretien est réalisé et pris en charge financièrement par la commune. Pour rappel ; les entretiens réalisés sont les suivants :

Circuit de la Ronde des Grées : - Entretien mécanique : 29,00 kms - Entretien manuel : 4,53 kms	Circuit des Palis : - Entretien mécanique : 12,00 kms - Entretien manuel : 7,50 kms

Le Conseil Départemental est susceptible de subventionner cet entretien dans les conditions suivantes : 80 € par km et par an pour les entretiens manuels et mécaniques manuelles et 40 € par km et par an pour les interventions mécaniques tractées et pour la maintenance.

Le Conseil municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant les aides du Département du Morbihan ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR concernant les travaux décrits ci-dessus.
- **AUTORISE,** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Bénédicte GARÇON
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.03.10 09:44:07 +01'00'